

# Évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris

## Étude de donneur SUÈDE

### Résumé Exécutif

#### Objectif et contexte

Dans le cadre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide de 2005, on a mis en place un mécanisme d'évaluation et de suivi. Lors de la réunion d'Accra, où l'on a entériné le Programme d'action d'Accra, la première phase de l'évaluation s'est terminée. Plus tard la même année, on a lancé la deuxième phase de l'évaluation. Cette phase comprenait 28 évaluations nationales et sept études des Directions des donateurs/organismes sur la mise en œuvre de la Déclaration de Paris. Les conclusions de la première et de la deuxième phase feront l'objet d'une synthèse et d'un rapport dans le cadre du Forum de haut niveau qui aura lieu en Corée du Sud, en novembre et décembre 2011.

Cette évaluation fait partie des sept études des Directions des donateurs/organismes qui, avec les évaluations nationales et un certain nombre d'études spéciales, constitueront le rapport de synthèse.

#### Méthodologie

L'évaluation traite de la mise en œuvre par la Suède du programme d'action de Paris, et non de ses effets. Elle met l'accent sur la coopération bilatérale au développement de la Suède par l'entremise de l'administration centrale de l'Agence suédoise de coopération au développement international (ASDI). Il faut cependant signaler que beaucoup de pouvoirs sont délégués aux ambassades.

Il est question de la coopération suédoise acheminée par voie multilatérale – environ la moitié de la coopération au

développement de la Suède – mais celle-ci ne fait pas l'objet d'une analyse. Des données de base ont été recueillies dans des documents, entretiens et questionnaires. L'analyse est qualitative plutôt que quantitative.

#### Conclusions globales

La Déclaration de Paris et le Programme d'action d'Accra sont deux ententes cruciales qui, si elles sont mises en œuvre, stimulent l'efficacité de la coopération au développement et permettent d'atteindre des résultats en matière de développement. Il est également clair que la Déclaration de Paris et le Programme d'action d'Accra ne peuvent être appliqués uniformément dans tous les pays avec lesquels la Suède crée des partenariats de développement. Tout dépend du contexte. Les principes de la Déclaration de Paris n'ont pas le même poids dans tous les pays. Dans certains pays, à cause du climat politique, on choisit de ne pas appliquer le principe d'alignement. Cela peut changer au fil du temps. Par conséquent, il faut sans cesse réviser et mettre à jour l'application des principes de la Déclaration de Paris et du Programme d'action d'Accra, pour s'adapter à l'évolution du contexte.

#### Principales leçons

Il n'est pas possible de savoir avec certitude si les récents changements apportés à la coopération au développement de la Suède sont le fait de la Déclaration de Paris, car plusieurs des éléments de la Déclaration étaient déjà présents, avant 2005, dans la coopération au développement de la Suède.

Le gouvernement suédois a intégré beaucoup des éléments de la Déclaration de Paris dans les documents d'orientation et stratégiques et la Suède a défendu activement l'amélioration de l'efficacité de l'aide à l'échelle internationale.

Les progrès enregistrés au chapitre de la mise en œuvre varient selon le contexte et les secteurs. La Suède met depuis longtemps l'accent sur l'*appropriation* par le pays et les résultats sont bons dans ce domaine.

En ce qui concerne l'alignement, il y a eu des progrès au regard de plusieurs indicateurs.

Les progrès et la situation relativement au principe d'*harmonisation* sont satisfaisants, et il semblerait que c'est le principe qui a enregistré le plus grand nombre de progrès.

L'ASDI, le gouvernement suédois et le Ministère des affaires étrangères ont pris de nombreuses mesures pour appliquer le principe de la *gestion axée sur les résultats*, cependant, il reste beaucoup à faire dans ce domaine.

On trouve difficilement des signes de progrès en ce qui a trait à la *responsabilité mutuelle*<sup>1</sup>, et les répercussions pratiques de ce principe ne sont pas bien comprises.

En général, tous les niveaux de la coopération au développement suédoise appuient les principes fondamentaux de la Déclaration de Paris et ont pris l'engagement de les appliquer.

Des mesures ont été prises pour favoriser le renforcement des capacités et la qualité, par exemple, de la formation et des lignes directrices, semble très bonne.

Il n'y a pratiquement aucun incitatif particulier, que ce soit au niveau individuel ou organisationnel, pour faciliter la mise en œuvre de la Déclaration de Paris. Le gouvernement dirige et affirme son engagement envers la Déclaration de Paris, mais sa mise en œuvre est le résultat de l'engagement individuel à améliorer l'efficacité de l'aide, ainsi que de la conviction que la Déclaration de Paris fait partie de cet effort.

L'application des principes de la Déclaration de Paris et du Programme d'action d'Accra doit sans cesse être révisée et mise à jour pour s'adapter à l'évolution de chaque contexte.

## Principales recommandations

Suite aux observations et conclusions de ce rapport, on formule les recommandations ci-dessous à l'intention du gouvernement, des bureaux du gouvernement, du Ministère des affaires étrangères et de l'ASDI.

<sup>1</sup> Même si on dit qu'un degré plus élevé de prévisibilité découlant d'engagements à plus long terme peuvent être un signe de progrès.

### On fait les recommandations suivantes au gouvernement :

- *promouvoir* l'amélioration de l'efficacité de l'aide à l'échelle nationale et internationale et, selon les différents contextes, opérationnaliser la Déclaration de Paris et le Programme d'action d'Accra;
- *continuer* à rendre compte au Parlement des résultats de la coopération au développement international, en mettant l'accent sur les défis et les possibilités d'améliorer l'efficacité de l'aide;
- *faire connaître* les efforts déployés pour « la gestion axée sur les résultats »;
- *clarifier* l'applicabilité des principes de Paris et d'Accra dans des États fragiles, connaissant des conflits ou sortant de conflits, dans les pays de l'Europe de l'Est et dans les pays dits de Catégorie 4.

### On fait les recommandations suivantes aux bureaux du gouvernement, au Ministère des affaires étrangères et à l'ASDI :

- *promouvoir* l'amélioration de l'efficacité de l'aide à l'échelle nationale et internationale et, selon les différents contextes, opérationnaliser la Déclaration de Paris et le Programme d'action d'Accra;
- *maintenir* le dialogue entre les bureaux du gouvernement, le Ministère des affaires étrangères et l'ASDI conformément au Plan d'action conjoint, pour faciliter l'application des principes;
- *améliorer* le système de perfectionnement des compétences de manière à maximiser le partage des connaissances et l'apprentissage entre l'administration centrale et les ambassades;
- *inclure* aux programmes de formation, des modules sur l'efficacité de l'aide, la coordination et la négociation dans des environnements complexes;
- *s'assurer que le personnel*, à l'administration centrale et dans les ambassades, approfondisse son expérience et son expertise de la gestion du secteur public dans le contexte d'un pays en développement;
- *améliorer* et accroître le recours aux compétences du personnel local.

### On fait les recommandations suivantes aux bureaux du gouvernement et au Ministère des affaires étrangères :

- *communiquer* le fait que la Déclaration de Paris et le Programme d'action d'Accra sont des instruments permettant d'améliorer l'efficacité de l'aide;

- renseigner sur la relation qui existe entre les cinq principes de la Déclaration de Paris, ainsi que sur la signification et les répercussions pratiques de chaque principe, notamment du principe de la « gestion axée sur les résultats » et de « responsabilité mutuelle »;
- *s'assurer* que le cadre des résultats soit utile et facile à comprendre;
- *trouver* des moyens de permettre au public, aux organisations de la société civile, aux établissements d'enseignement et aux politiciens de mieux comprendre la manière dont la Suède s'y prend pour acheminer l'aide selon le programme d'efficacité de l'aide;
- *faire connaître* la différence et la relation entre la politique pour le développement mondial et la coopération internationale au développement.

### On fait les recommandations suivantes à l'ASDI :

- *saisir* les occasions de mettre en place les conditions et les ressources nécessaires pour mettre en œuvre le programme d'amélioration de l'efficacité de l'aide au moment de la réorganisation de l'ASDI;
- *s'assurer* que le personnel connaisse et comprenne le modèle de gouvernance suédois;
- *s'assurer* que l'on comprenne la Déclaration de Paris et le Programme d'action d'Accra, y compris les conditions qui doivent être mises en place pour mettre en œuvre la Déclaration et le Programme d'action dans des contextes particuliers;
- *investir* dans les compétences, y compris les compétences en négociation, connaître les différentes modalités de l'aide, la gestion du secteur public et les compétences sectorielles.